



Au bas de la rue des Terreaux, le passage piétons pose problème depuis des années. ARCHIVES DAVID MARCHON

NEUCHÂTEL La marche en ville et ses soucis au cœur d'un cours gratuit.

Le casse-tête d'un passage piétons pour gens pressés

FRÉDÉRIC MÉRAT

Des personnes âgées avaient rendez-vous avec le bon sens, jeudi après-midi à Neuchâtel. Un atelier sur la marche en ville leur a toutefois permis d'apprendre quelques astuces et de soulèver certains problèmes.

«Y'a pas le feu au lac!» Tel est l'intitulé d'une image diffusée lors de ce cours gratuit. Elle montre le passage piétons situé au bas de la rue des Terreaux. A côté de l'hôtel de ville, les lieux sont pratiquement sous les fenêtres de bureaux de conseillers communaux.

«Ce feu est trop court. Bien des gens nous l'ont signalé, et pas seu-

lement les personnes âgées. Et à côté, il y a des enfants», a déclaré lors de l'atelier Isabelle Girod, attachée aux personnes âgées pour la Ville.

augmenter le temps de traversée est simple; il suffit d'envoyer un technicien.» Mais ici, «c'est complexe à résoudre. Malheureusement, rien ne peut être fait dans

lancer l'ingénieur communal. «Je sais que la Ville est au courant et que ça la navre. De ce que j'ai compris, les feux sont liés les uns aux autres. La synchronisation est extrêmement difficile à modifier.» Et d'espérer des améliorations «en lien avec centre et gare».

«Je sais que la Ville est au courant et que ça la navre.»

ISABELLE GIROD ATTACHÉE AUX PERSONNES ÂGÉES

«Cette problématique est connue de longue date», a pour sa part relevé Jenny Leuba, formatrice pour l'association Mobilité piétonne Suisse. «Dans bien des cas,

l'immédiat. Que cela ne vous empêche pas de réagir, car il vaut toujours la peine de signaler les problèmes.»

Isabelle Girod a promis de re-

Zone à risque

Pour améliorer la situation, l'ingénieur communal, Antoine Benacloche, ne renvoie pas à la mise en œuvre de ce processus participatif, dont la présentation des résultats a eu lieu il y a six mois. «Je vais voir si nous pouvons trouver des solutions de programmation», nous précise-t-il. Il reconnaît que le passage piétons en question est beaucoup fréquenté. Il présente un risque dans le sens où il est en bordure de zone piétonne, «où l'on se sent protégé». Donc, «cela vaut la peine de se pencher là-dessus».

Patience

Antoine Benacloche confirme la complexité de ce carrefour, lié à deux autres: la place Numa-Droz et le bas de l'avenue de la Gare. Une prolongation du feu vert pour les piétons aux Terreaux aurait donc «un effet cascade».

L'ingénieur communal cite un exemple, au nord du pont du Mail, où un problème du même type avait été signalé par des usagers et réglé en une semaine. Aux Terreaux, il faudra manifestement se montrer plus patient. ○

La zone pas si piétonne

Un véritable serpent de mer a refait surface durant l'atelier. «Neuchâtel a la plus ancienne zone piétonne de Suisse, mais c'est pratiquement la seule où des bus circulent», a souligné Jenny Leuba, de l'association Mobilité piétonne Suisse. «Comment vivez-vous cette cohabitation?» Ayant renoncé à sa voiture depuis qu'elle vit aux Beaux-Arts, Luce «trouve que ça va plutôt bien». Ce que confirme Muriel, depuis que les chauffeurs de bus «doivent mettre leur petit bruit». Malvoyante et habitant la ville depuis 50 ans, elle est «plus gênée par les vélos...»

La discussion a révélé un certain flou quant à savoir où les cyclistes ont le droit de pédaler. Seulement à la rue du Seyon, selon Muriel. «Mon fils s'est fait amender il y a deux ans à la place Pury.» Ingénieur communal, Antoine Benacloche nous confirme que dans la zone piétonne, un cycliste qui ne descend pas de sa petite reine est amendable, «sauf à la rue du Seyon, où il y a une mixité». La situation à la rue Saint-Honoré n'est par contre pas claire.

La Ville rappelle que «la problématique entre cyclistes et personnes âgées fait l'objet d'une des huit mesures pour le soutien de la mobilité prévues dans le rapport sur la vieillesse présenté au Conseil général». L'une des mesures prévoit de lancer «une campagne de sensibilisation pour une meilleure cohabitation piétons - engins rou-



Véhicules et piétons doivent cohabiter dans la zone piétonne. ARCHIVES DAVID MARCHON

lants dans les espaces partagés. Il y a une réelle volonté de mettre sur pied cette campagne, car ce souci ressort du sondage qui avait été fait auprès des personnes âgées, et le Conseil est parfaitement conscient de ce problème.»

Le rapport de juin 2016 prévoit un délai de deux à cinq ans pour la mise en œuvre de ces mesures. ○

HALLE AUX TAUREAUX

Un parti sur deux réprovoque le projet d'élevage intensif

Un parti sur deux et une cinquantaine de candidats se positionnent contre la halle d'engraissement de taureaux, qui se construit actuellement à Cofrane. Tel est le bilan qui ressort des quelque 500 lettres envoyées la semaine dernière aux prétendants au Grand Conseil, Conseil d'Etat et députés. Le collectif citoyen opposé au projet d'élevage intensif a sollicité les politiques afin qu'ils s'expriment. En vue des réponses, il semble reprendre «espoir», mais «déploie le manque de vision à long terme du Conseil d'Etat sur ce sujet», a-t-il fait savoir hier.

Droz, la halle ne correspond pas à sa vision de l'agriculture, mais «la liberté entrepreneuriale doit être respectée lorsque le cadre légal l'est également».

«Changer les lois»

Député UDC et candidat au Conseil d'Etat, Jean-Charles Legrix indique: «Si les lois autorisent des projets qui ne devraient pas l'être, alors il faut changer les lois.» Le député PLR suppléant Xavier Huther tient, lui, à ce que «les agriculteurs aient des conditions de vie décentes et puissent être des entrepreneurs du paysage et de la biodiversité».

Le collectif citoyen a également fait remarquer qu'il regrette la prise de position du Conseil d'Etat qui déclare soutenir «la promotion d'une agriculture durable, de proximité et respectueuse des animaux». De «belles paroles», qui semblent à l'opposé de la réalité des faits. De plus, les opposants relèvent que le Conseil d'Etat ne fait pas mention du site pollué sur lequel la halle est prévue. «Un oubli qui illustre le parti pris des institutions cantonales sur ce dossier».

«La survie de l'agriculture suisse tient à la production de produits de qualité, plutôt qu'en grande quantité.»

FABIEN FIVAZ
CANDIDAT VERT AU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat s'étonne

Or, dans son courrier transmis au collectif, le Conseil d'Etat déclare que le canton de Neuchâtel possède «des règles plus strictes que celles de la Confédération». Et de souligner qu'«en comparaison intercantonale, l'agriculture neuchâteloise est considérée comme une des moins intensives. La totalité des producteurs produisent en agriculture intégrée (PER) ou biologique». Par ailleurs, il s'étonne «de revivre une phase d'opposition à ce projet après la procédure». Selon le Conseil d'Etat, «les opposants auraient pu s'opposer légalement au projet auprès des instances judiciaires» dans les délais impartis.

Mercredi matin, des membres du collectif citoyen seront présents dans la cour du château pour échanger avec les élus du Grand Conseil. Ils écouteront ensuite la réponse à la question des Vert'libéraux, «Quelle agriculture pour le canton de Neuchâtel?» L'occasion pour le Conseil d'Etat de développer sa position sur la halle d'engraissement. ○ ANTONELLA FRACASSO

Pas moins de 52 candidats ont donc répondu individuellement pour désapprouver la halle. A l'instar de Fabien Fivaz, député Vert et candidat au Conseil d'Etat. «C'est irresponsable.» A ses yeux, «c'est une aberration (...) pour l'agriculture suisse, dont la survie tient à la production de produits de qualité, plutôt qu'en grande quantité».

Des partis opposés au projet, les Verts et les Vert'libéraux, ont livré leur position par le biais d'un communiqué. Solidarités et le POP ont, eux, signalé leur désapprobation en bloc directement au collectif. En outre, des candidats socialistes, PLR et UDC ont exprimé, à titre personnel, leur mécontentement à l'encontre de ce projet.

Parmi les réponses reçues, le collectif précise que très peu de candidats ont manifesté leur soutien à la halle. Du côté du député PLR Damien Humbert-



Mercredi, le collectif citoyen assistera à la séance du Grand Conseil. KEYSTONE

MÉMENTO

FONTAINEMELON

L'Argentine en images. Le mercredi 29 mars, à 20h, Connaissance du monde invite le public à voyager avec la projection de «Viva Argentina! Des chutes d'Iguazu à la Patagonie». Le film aura lieu en présence du réalisateur André Maurice à la salle de spectacles de Fontainemelon.

INFO+

D'autres ateliers:

Le prochain atelier «Marcher au quotidien» aura lieu le 31 août à Neuchâtel. Un cours pour apprendre à prendre le bus en déambulateur est aussi offert, sur trois séances, les 4, 11 et 18 mai de 14h30 à 16h30 (inscription au 032 886 83 39). Enfin, il est possible de s'initier au vélo électrique le 19 mai de 8h30 à 12h (s'inscrire au 032 717 78 30). www.sante-ne.ch/fr/personnes-agees